

Aéro-Club de La Côte

Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse



TARIFS

Edition : *Juillet 2020*

Préambule

Ce document régit les tarifs d'utilisation des appareils de l'Aéro-Club de La Côte et entre en vigueur le 01 Juillet 2020.

Il annule et remplace toutes les éditions précédentes.



Participation annuelle de base				
Constructeur	Modèle	Immat.	CHF	Remarque
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 540.00	Incluant 1h de vol
Bücker Jungmann	BÜ131	HB-UUL	CHF 765.00	Incluant 1h de vol

Tarifs				
Constructeur	Modèle	Immat.	CHF/Heure	Remarque
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 240.00	Sans forfait
Piper Cherokee	PA28-180	HB-OZV	CHF 210.00	Avec forfait de 5h
Bücker Jungmann	BÜ131	HB-UUL	CHF 265.00	-

Forfait HB-OZV:

Le paiement d'avance de CHF 1'050.- en sus de la participation annuelle donne droit à un bloc de 5 heures de vols. Les heures du forfait non effectués au 31 décembre ne sont pas remboursables et perdues.

Remarques :

- Ce document est en complément du Règlement d'exploitation de l'Aéro-Club de La Côte.
- Instructeur (FI ou CRI) : L'Aéroclub de la Côte ne gère pas la rétribution des instructeurs.
- Facturation sur le temps de vol effectif (attente au sol non facturée).
Temps de vol effectif = Flight time (Décollage - Atterrissage)
- Le prix de l'heure comprend le carburant.

Aéro-Club de La Côte
Association régionale de l'Aéro-Club de Suisse

Le Comité